



**N° 67680 du 05 décembre 2023**  
*GEND/CEGN/DRCE/BROCE*

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

**Vu** le code de la défense, notamment ses articles L. 4111-1 à L. 4144-1 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

**Vu** le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

**Vu** l'arrêté modifié du 05 août 2022 relatif aux concours de recrutement d'officiers de gendarmerie ;

**Vu** l'arrêté du 12 juillet 2023 autorisant l'ouverture des concours pour le recrutement d'officiers de gendarmerie.

### DÉCIDE

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Sont autorisés à se présenter aux épreuves du concours OG OA en 2024, les douze (12) candidats dont le nom suit (classement par ordre alphabétique) :

N°	N° CANDIDATURE	GRADE	NOM NAISSANCE	NOM D'USAGE	PRÉNOM	CORPS STATUTAIRE	CENTRE DE SÉLECTION	OPTION À L'ORAL
1	1323090	CNE	CARON	CARON	Joseph	TERRE	CSC Metz	Anglais
2	1320746	LV	CHANCERELLE	CHANCERELLE	Jean-Grégoire	MARINE	CSC Marseille	Espagnol
3	1320743	LTN	COURDAVAULT-DUPRAT	COURDAVAULT-DUPRAT	Baptiste	TERRE	CSC Lille	Anglais
4	1319606	LTN	IMHOFF	IMHOFF	Gaëtan	TERRE	CSC Metz	Allemand
5	1320347	CNE	JEANSON	JEANSON	Benjamin	TERRE	CSC Paris	Anglais
6	1315817	CNE	KEDINGER	KEDINGER	Josselin	TERRE	CSC Bordeaux	Anglais

N°	N° CANDIDATURE	GRADE	NOM NAISSANCE	NOM D'USAGE	PRÉNOM	CORPS STATUTAIRE	CENTRE DE SÉLECTION	OPTION À L'ORAL
7	1322877	EV1	LÉVESQUE	LÉVESQUE	Jean	MARINE	CSC Marseille	Anglais
8	1320182	CNE	MASSON	MASSON	Jean	TERRE	CSC Paris	Anglais
9	1321071	LV	MECIBAH	MECIBAH	Benjamin	MARINE	CSC Marseille	Anglais
10	1320483	LTN	SECHERESSE	SECHERESSE	Nicolas	TERRE	CSC Metz	Anglais
11	1321678	LTT	SZKOLNIK	SZKOLNIK	Jean-François	AIR	CSC Metz	Anglais
12	1321553	CNE	TAURINES	TAURINES	Laurent	TERRE	CSC Metz	Anglais

**Art. 2.** - Le choix de l'option à l'oral est définitif.

**Art. 3.** - Les épreuves écrites auront lieu le mardi 9 janvier 2024 à l'adresse suivante : CENTREX, 2 rue de la Butte Verte – 93160 NOISY-LE-GRAND – pour la métropole et dans des centres d'examen ouverts dans les COMGEND et en Corse.

**Art. 4.** - Les candidats ou candidates n'ayant pas reçu leur convocation au plus tard deux semaines avant la date de la première épreuve du concours doivent se rapprocher sans délai de la DRCE pour les candidats métropole (broce@gendarmerie.interieur.gouv.fr) ou de leur COMGEND pour les candidats outre-mer et Corse.

Le général de corps d'armée Pierre CASAUBIEILH,  
commandant des écoles de la gendarmerie nationale

**ORIGINAL SIGNÉ**

**DESTINATAIRES :**

- CSC RG Nouvelle-Aquitaine ;
- CSC RG Hauts-de-France ;
- CSC RG Île-de-France ;
- CSC RG PACA ;
- CSC RG Grand-Est ;
- CSC RG Auvergne-Rhône-Alpes ;
- CSC RG Bretagne ;
- CRCS COMGENDYT.